



**Espace  
Finances**

Information • Prévention • Solution

## Ressources pour production de déclarations de revenus

### Grand Lévis

**PATRO DE LÉVIS (418-833-4477 poste 4 ou [impots@patrolevis.org](mailto:impots@patrolevis.org))**

**Pour qui?** : Le programme d'impôt bénévole est offert à l'année au Patro afin d'aider à remplir les déclarations de revenus de personnes qui ne peuvent pas faire appel à des préparateurs professionnels. Ce service permet d'ailleurs à ce qu'elles puissent bénéficier de toutes les déductions et de tous les crédits d'impôt auxquels elles ont droit.

**Procédure** : Le service est offert les mardi et jeudi de 9h30 à 11h30 et de 13h à 15h ainsi que le mercredi soir de 18h30 à 19h30 du 29 février au 25 avril 2024. Aucun rendez-vous n'est nécessaire.

**Critères d'admissibilité** : Pour être admissible, le revenu pour une personne seule doit être de 35 000\$ et moins, 45 000\$ et moins pour un couple et 45 000\$ pour un adulte avec un enfant + 2 500\$ pour chaque enfant ou personne à charge supplémentaire. Les revenus d'intérêts ne doivent pas dépasser 1 000\$. Les déclarations de revenus pour les personnes décédées, en faillite, ayant un gain ou une perte en capital ou ayant un revenu d'un travail indépendant, de location ou des dépenses d'emploi, ne doivent pas être remplies.

**PROGRAMME BÉNÉVOLE DE ST-RÉDEMPTEUR (418-831-1451)**

**Pour qui?** : Ce programme est offert gratuitement aux gens de la grande région de Lévis qui ont besoin d'une assistance pour remplir leur déclaration de revenus et qui ne peuvent avoir recours à des services de professionnels.

**Procédure** : Aucun rendez-vous n'est nécessaire. La personne n'a qu'à se présenter à la maison des scouts (85 rue du Grand-Tronc) du mardi au vendredi de 9h à 12h entre le 5 et le 29 mars 2024.

**Critères d'admissibilité** : Pour être admissible, le revenu familial doit être inférieur à 40 000\$ et le revenu personnel inférieur à 30 000\$.

**SERVICE D'ENTRAIDE DE BREAKEYVILLE (418-832-1671 ou [secretariat@sebreakeyville.ca](mailto:secretariat@sebreakeyville.ca))**

**Pour qui?** : Ce service est offert pour les personnes à faible revenu.

**Procédure** : Le service est offert tout au long de l'année. Pour la prise de rendez-vous, la personne doit composer le 418-832-1671 poste 221.

**Critères d'admissibilité** : Pour être admissible, le revenu individuel ne doit pas dépasser 30 000\$ et celui d'un couple ne doit pas dépasser 35 000\$. À cela se rajoute 2 000\$ de plus par enfant pour une famille. Or, s'ils ont le temps, ils acceptent également des demandes de ménages avec un revenu un peu plus haut. Les personnes à faible revenu restent tout de même leur priorité. La personne ne doit pas avoir vendu sa maison dans l'année, ne doit pas être travailleur autonome, ne doit pas avoir de revenu de location et/ou d'entreprise et ne doit pas avoir fait faillite dans les deux dernières années.

### **SERVICE D'ENTRAIDE DE CHARNY (418-832-0768)**

**Pour qui?** : Ce programme est offert gratuitement aux personnes à faible revenu et aux personnes âgées résidant à Charny, St-Romuald ou St-Nicolas. Le service est possible grâce à des bénévoles professionnels et compétents formés par le Gouvernement du Canada.

**Procédure** : Sur rendez-vous seulement. Le rendez-vous doit être pris par téléphone.

**Critères d'admissibilité** : Pour être admissible, le revenu individuel doit être inférieur à 35 000\$. Pour les personnes ayant un revenu individuel inférieur à 35 000\$, le service est gratuit. Pour les personnes ayant un revenu individuel légèrement supérieur à 35 000\$, le service est au coût de 40\$.

### **SERVICE D'ENTRAIDE DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME (418-839-0749)**

**Pour qui?** : Ce service est offert gratuitement aux personnes à faible revenu et est réalisé par une personne bénévole formée à cet effet.

**Procédure** : La personne doit se présenter à leur bureau avec les documents en main sur les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00. Aucun rendez-vous n'est nécessaire. Le service est offert du 15 février au 15 mai 2024.

**Critères d'admissibilité** : Pour être admissible, le revenu individuel doit être inférieur à 35 000\$ ou 45 000\$ pour un couple et un 2 500\$ est ajouté pour chaque personne à charge supplémentaire. De plus, ils s'occupent seulement de la production de déclaration de revenus de l'année 2023 et non des années antérieures.

## **Bellechasse**

### **MAISON DE LA FAMILLE DE BELLECHASSE À ST-LAZARE (418-883-3101)**

**Pour qui?** : Ce programme est offert gratuitement aux personnes à faible revenu. La production de déclarations de revenus est réalisée par des bénévoles qualifiés.

**Procédure** : Sur rendez-vous seulement. Le service est offert le lundi et le mercredi de 9h à 15h30 et la période de service est du 11 mars au 17 avril 2024.

**Critères d'admissibilité** : Pour être admissible, le revenu individuel doit être inférieur ou égal à 30 000\$, le revenu d'un couple doit être inférieur ou égal à 35 000\$, le revenu d'un adulte avec un enfant doit être inférieur ou égal à 35 000\$ et un 2 500\$ est ajouté pour chaque personne à charge supplémentaire. De plus, les revenus de placements, d'intérêts et/ou de dividendes ne doivent pas dépasser 1 000\$ au total.

## Lotbinière

### **CORPORATION DE DÉFENSE DE DROITS SOCIAUX DE LOTBINIÈRE À LAURIER-STATION (418-728-4054)**

**Pour qui?** : La clinique d'impôt est un service abordable de déclarations de revenus (provincial et fédéral) qui s'adresse aux personnes à faible revenu de la MRC de Lotbinière. Ce programme est offert chaque année.

**Procédure** : Sur rendez-vous seulement. Le service est offert de début mars à la fin avril.

**Critères d'admissibilité** : Pour être admissible, le revenu d'une personne seule doit être inférieur à 45 000\$, le revenu d'une famille monoparentale doit être inférieur à 45 000\$ + 5 000\$ par enfant, le revenu d'un couple sans enfant doit être inférieur à 60 000\$ et le revenu d'une famille biparentale doit être inférieur à 60 000\$ + 5 000\$ par enfant. De plus, la personne ne doit pas avoir de revenu de travail autonome ou de revenu de location d'immeuble à logement ou de location de terrain, ne doit pas avoir venu une résidence secondaire (exemple chalet) dans l'année d'imposition, ne doit pas avoir plus de 1000 \$ par année en intérêts provenant de placements financiers, ne doit pas avoir réalisé un gain ou subi une perte en capital, ne doit pas avoir fait faillite dans l'année d'imposition (la personne doit être libérée de sa faillite, c'est-à-dire avoir terminé les paiements), ne doit pas faire la demande au nom d'une personne décédée (vu le lien fiscal toujours existant avec le ou la défunt-e dans le cas d'un couple marié, par exemple) et ne doit pas faire de demande de remboursement de frais de transport (pour les personnes travaillant dans le domaine de la construction) car cela implique souvent plusieurs annexes qui compliquent les déclarations. La personne doit idéalement fournir ses deux avis de cotisation (fédéral et provincial) de l'an dernier. Si la personne est en couple, son partenaire doit faire ses impôts au même endroit.

## Montmagny et l'Islet

### **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES MRC DE MONTMAGNY ET L'ISLET 418-248-7242 poste 112**

**Pour qui?** : Ce service est offert gratuitement pour les personnes vulnérables, à faible revenu et ayant besoin d'assistance pour remplir leurs déclarations de revenus annuelles. Les bénévoles qui offrent ce service ont reçu une formation et une mise à jour annuelle des nouveautés fiscales.

**Procédure** : Le service est offert de mars à avril de chaque année pour les personnes des MRC de Montmagny et de l'Islet. Aucun rendez-vous n'est nécessaire. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h.

**Critères d'admissibilité** : Pour être admissible, le revenu d'une personne seule ne peut pas dépasser 32 000\$. Pour un couple ou un adulte avec un enfant, le revenu ne peut pas dépasser 37 000\$. Cependant, on ajoute 2 000\$ pour chaque personne à charge supplémentaire. Aucune déclaration n'est complétée pour les cas suivants: personne décédée en cours d'année, une faillite personnelle, avoir des gains ou pertes en capital, avoir des revenus d'intérêts excédants 1 000\$, être un travailleur autonome, avoir des revenus de location et/ou d'entreprise et avoir vendu la résidence principale durant l'année en cours.

## Autres

### **L'ORGANISME LE BERCAIL À SAINT-GEORGES (418) 227-4181**

**Pour qui?** Personnes à faible revenu ayant une situation financière simple. Un groupe de 12 bénévoles se mettra au travail pour compléter gratuitement les rapports d'impôts des personnes admissibles.

**Procédure :** Sans rendez-vous du 11 mars au 25 avril 2024. Un rendez-vous est nécessaire après le 25 avril 2024. Ouvert les lundis et mardis, de 8h30 à 11h30.

**Critères d'admissibilité :** Pour être admissible, il faut avoir un revenu maximal de 35 000\$ pour une personne seule et de 45 000\$ pour un couple et une famille monoparentale (un ajout 2 500\$ par enfant). Ne seront pas complétés les rapports d'entreprises ou de travailleurs autonomes, ni des faillites en 2022 ou 2023, divorce en 2023, décès en 2023, immigrants, étudiants étrangers, revenus d'intérêts de 1 000\$ et plus, vente de résidence 2023, gain ou perte en capital.

## Liens intéressants

- Programme communautaire des bénévoles en matière bénévole (1 800 959-7383) ou au <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/organisation/coordonnees/ligne-demandes-renseignements-impot-particuliers.html>
- Pour trouver un comptoir d'impôt gratuit dans votre région : [https://apps.cra-arc.gc.ca/ebci/oecv/external/prot/cli\\_srch\\_01\\_ld.action](https://apps.cra-arc.gc.ca/ebci/oecv/external/prot/cli_srch_01_ld.action)
- Pour faire remplir votre déclaration de revenus à un comptoir d'impôts gratuit : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/programme-communautaire-benevoles-matiere-impot/besoin-coup-main-remplir-votre-declaration-revenus.html>

\$

\$